PREVENTION : mesures pour l'application stricte de la loi Evin

Rubrique : actualités - Date : mardi 25 février 2003

L'AFP annonce que le gouvernement présentera demain un plan visant à améliorer la santé des jeunes en milieu scolaire. Ce plan qui vise à améliorer la santé des jeunes sur le plan physique et mental, met également l'accent sur l'éducation à la santé et la prévention des conduites à risques. Indiquant que le plan devrait « prendre des mesures pour l'application stricte de la loi Evin (&) dans les lieux publics », l'agence précise que selon une étude de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, la loi est transgressée dans 40% des collèges et les trois quart des lycées. D'après cette étude 6% des collégiens et 32% des lycéens fument quotidiennement, ainsi que 45% des plus de 18 ans. L'agence qui souligne aussi que le suivi psychologique des jeunes devrait être abordé car les conduites à risque « sont souvent la conséquence du mal de vivre (&) (qui) peut aller jusqu'au suicide ». note que selon les chiffres donnés par l'Inserm 9% des adolescents et 19% des adolescentes avouent avoir fait des tentatives, avant quinze ans, pour les trois quart d'entre eux.

La Croix souligne dans une brève que ce plan « devrait prendre des mesures pour l'application stricte de la loi Evin contre l'usage du tabac dans les lieux publics ».

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac